

Compte rendu de Conseil Communautaire du 26 octobre 2016

Présents

BEAUMONT SUR GROSNE
BOYER

BRESSE SUR GROSNE
CHAMPAGNY SOUS UXELLES
LA CHAPELLE DE BRAGNY
ETRIGNY
GIGNY SUR SAONE
JUGY
LAIVES

LALHEUE
MANCEY
MONTCEAUX-RAGNY
NANTON
SAINT AMBREUIL
SAINT CYR

SENNECEY LE GRAND

VERS

Monsieur Jean-Pierre BONNOT
Monsieur Jean-Paul BONTEMPS
Monsieur Jacques HUMBERT
Monsieur Marc MONNOT
Monsieur Philippe CHARLES DE LA BROUSSE
Madame Elisabeth CHEVAU
Monsieur Nicolas FOURNIER
Monsieur Marc GAUTHIER
Monsieur Fabien BRUSSON
Monsieur Jean-Claude BECOUSSE
Madame Virginie PROST
Monsieur Christian CRETIN
Madame Christine BOURGEON
Monsieur Christian DUGUE
Madame Estelle PROTAT
Madame Suzanne D'ALESSIO
Monsieur Christian PROTET
Madame Martine PERRAT
Monsieur Jean BOURDAILLET
Madame Maud MAGNIEN
Monsieur André SOUTON
Madame Patricia BROUZET
Monsieur Alain DIETRE
Madame Edith LUSSIAUD
Monsieur Pierre GAUDILLIERE
Monsieur Jean-Marc GAUDILLER

Excusés :

NANTON
SENNECEY LE GRAND

Madame Véronique DAUBY (pouvoir Estelle PROTAT)
Madame Nathalie DEJAEGUER
Monsieur Estéban LOPEZ

La séance est ouverte à 20h00.

Le Président remercie les délégués de leur présence.

Sont désignés comme secrétaires de séance :

Madame Suzanne D'ALESSIO et Monsieur Philippe CHARLES DE LA BROUSSE

Le Président demande aux délégués s'il y a des remarques sur les comptes rendus des 2 derniers conseils des 13 et 19 septembre 2016, le Conseil approuve ces 2 comptes rendus.

Le Président demande ensuite aux délégués la possibilité d'intégrer 2 nouveaux points à l'ordre du jour de ce Conseil :

Les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Chalonnais

Le lancement de la consultation relative aux marchés de portage de repas à domicile, au multi-accueil petite enfance et à l'espace enfance jeunesse.

Le Conseil accepte d'intégrer ces 2 points à l'ordre du jour

I. SYNDICAT MIXTE DU CHALONNAIS

a. Approbation des nouveaux statuts –

Le Président informe les délégués de la réunion du comité syndical du Syndicat Mixte du Chalonnais programmée le 17 octobre dernier. Il précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale conduira à une modification du périmètre actuel de ce Syndicat Mixte du Chalonnais donc à une évolution des statuts et de la composition de l'organe délibérant.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette modification des statuts annexés à la présente

II. PORTAGE DE REPAS

Le Président donne la parole à Suzanne D'ALESSIO qui informe le Conseil de l'arrivée à échéance au 31 décembre 2016 des marchés de repas pour le portage à domicile et le multi-accueil petite enfance. Par ailleurs, il y a lieu, dans le cadre de cette consultation, d'intégrer l'espace enfance jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2017.

Elle précise qu'il est donc nécessaire de relancer la consultation très rapidement. Le marché sera global et décomposé en trois lots pour chacun des services, avec une durée d'un an renouvelable 2 fois.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette proposition
- D'autoriser le Président à lancer la consultation pour ce marché

III. GYMNASSE DAVID NIEPCE

a. Achèvement des travaux

Le Président donne la parole à Christian PROTET, Vice-Président en charge des bâtiments, qui informe le Conseil que les travaux sont pour ainsi dire terminés et à ce titre les PV de réception ont été signés. Néanmoins il reste quelques réserves. A ce titre, des pénalités seront appliquées à l'entreprise Bonglet. Par ailleurs en raison d'infiltration d'eau lors de la réalisation des travaux de couverture nous avons demandé par le biais de notre architecte à l'entreprise titulaire du marché de saisir leur assurance pour les dégâts occasionnés notamment sur le parquet et l'armoire électrique.

b. Avenant moins-value sur lot couverture

Christian PROTET explique ensuite que des travaux de zinguerie n'ont pas été effectués à la demande du maître d'ouvrage. Ceci a été avalisé par notre maître d'œuvre. Le montant de cet avenant de moins-value est estimé à 8 000€. Le Vice-Président précise que la commission d'appel d'offre n'a pas eu à se réunir puisque cet avenant de moins-value est inférieur à 5%.

Il propose au Conseil d'autoriser le Président à signer cet avenant de moins-value dès que l'on aura le montant définitif.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à signer cet avenant de moins-value.

c. Financement de l'opération

Le Président informe le Conseil qu'une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 18 750€ a été attribuée, par notification, dans le cadre de l'appel à projet aux travaux de réfection de la toiture du gymnase David Nièpce. Elle vient s'ajouter à celle de l'Etat dans le cadre de la DETR et du Conseil Régional.

Or le montant global des subventions attribuées pour ce projet dépasse désormais le taux de 70% plafonné par le Département ; cette subvention Départementale ne peut être conservée.

d. Problème électrique sur armoire

Christian PROTET informe le Conseil que, toujours en raison des infiltrations d'eau lors des travaux de couverture, l'armoire électrique du gymnase David Nièpce a été fortement endommagée. L'entreprise COMALEC a fourni un devis de changement global de l'armoire, d'un montant de 5 414,80€ TTC. Il précise que ce devis sera présenté à l'assurance de l'entreprise titulaire du lot couverture.

Il précise que l'assurance de la Communauté de Communes a également été prévenue de cet incident.

Il précise que ce remplacement est impératif et urgent afin que le gymnase soit opérationnel pour le collège et les associations.

Il propose donc au Conseil d'autoriser le Président à signer le devis de l'entreprise COMALEC.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'autoriser le Président à signer le devis et à commander les travaux de remplacement de l'armoire électrique.

e. Avenant pour plinthes :

Christian PROTET informe le Conseil, que depuis le 17 octobre 2016 la Menuiserie Labille intervient comme prévu pour la réfection du parquet du gymnase. Mais il s'est avéré que les plinthes étaient fortement endommagées et devaient être changées. Il présente le devis supplémentaire de la menuiserie Labille d'un montant de 1 440 € TTC.

Il propose donc au Conseil d'autoriser le Président à signer le devis de l'entreprise LABILLE.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'autoriser le Président à signer le devis d'un montant de 1 440€ TTC.

f. Moquette pour protéger le parquet.

Christian PROTET informe le Conseil de la nécessité de protéger le parquet lors de l'installation des gradins pendant les matchs de Volley ball. Il propose le devis de la société TISSERAND d'un montant de 401,76€ TTC.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'autoriser le Président à signer le devis d'un montant de 401,76 € TTC.

IV. ATELIER INTERCOMMUNAL

a. Choix du Coordonnateur SPS et du contrôleur technique

Le Président donne la parole à Christian PROTET, Vice-Président en charge des bâtiments, qui présente au Conseil les propositions des 3 cabinets consultés pour les missions SPS et contrôleur technique nécessaires pour la construction de l'atelier intercommunal.

Il propose au Conseil de retenir le cabinet SOCOTEC pour la mission SPS d'un montant de 1 674€TTC et le cabinet APAVE pour le contrôle technique d'un montant de 3 360 € TTC.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette proposition
- D'autoriser le Président à signer les contrats correspondants

b. Choix du cabinet pour l'étude des sols

Le Président donne la parole à Christian PROTET qui informe que la commission bâtiment s'est réunie afin d'étudier les propositions des 3 cabinets consultés pour la réalisation de l'étude des sols nécessaires pour la construction de l'atelier intercommunal.

Il informe le Conseil que la commission a retenu le cabinet HYDROGEOTECHNIQUE pour réaliser l'étude des sols, d'un montant de 6 938,40 € TTC.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter le choix de la commission
- D'autoriser le Président à signer le contrat correspondant

V. MICRO CRECHE

a. Attestation thermique RT2012 – DM 660 €

Le Président informe le Conseil que pour parfaire l'achèvement des travaux de construction de la micro-crèche de Saint-Ambreuil, il est obligatoire de fournir l'attestation thermique RT2012 à la mairie instructrice du permis de construire. Par conséquent ce contrôle a dû être réalisé afin d'obtenir l'attestation AT3. SOCOTEC a été chargé de cette mission d'un montant de 660€ TTC. Il est nécessaire de réaliser une modification budgétaire afin de régler cette dépense.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter la proposition du Président
- De l'autoriser à réaliser la décision modificative nécessaire à savoir :
 - o Section de fonctionnement
 - Article 022 : -660€
 - Article 023 : +660€

- Section d'investissement
 - Article 021 : +660€
 - Article 2313-20 : +660€

VI. DECHETS

a. RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE AU 1^{ER} NOVEMBRE 2016

Le Président donne la parole à Marc MONNOT, Vice-Président en charge des déchets qui rappelle au Conseil que nous avons ouvert une ligne de trésorerie de 300 000€ pour assurer le fonctionnement du budget déchets sur les trois premiers mois de l'année, avant l'encaissement des factures de redevance incitative. Cette ligne était au taux T4M + une marge de 1.3%.

Cette ligne de trésorerie arrive à échéance fin octobre et il est proposé au Conseil de la renouveler au taux de T4M + une marge de 1.0%.

Pour rappel, en 2016, 150 000 € ont été utilisés et remboursés, mais avec l'intégration des six nouvelles communes, il semble judicieux de repartir sur une ligne de 300 000€

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE le renouvellement de cette ligne au taux T4M + une marge de 1%.
- AUTORISE le Président à signer les documents s'y rapportant.

b. AVENANT ECO-EMBALLAGE

Le Président donne la parole à Marc MONNOT, Vice-Président en charge des déchets qui informe le Conseil de la nécessité de prendre un avenant à notre contrat de performance Eco-emballage pour les aciers issus de l'usine de méthanisation de Chagny.

Cet avenant éviterait l'enfouissement de ces déchets, et permettrait d'avoir un soutien supplémentaire de la part d'Eco-emballage. Il est à noter également que ces déchets pourraient être rachetés par un repreneur

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE le principe de cet avenant
- AUTORISE le Président à le signer.

c. CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES PLATEFORMES PAV

Le Président donne la parole à Marc MONNOT, Vice-Président en charge des déchets qui rappelle au Conseil que suite à la décision de mettre en place des points d'apports volontaires pour la collecte du papier, certaines plateformes doivent être agrandies.

Trois entreprises ont été consultées et seules deux ont répondu.

Pour la création de deux plateformes et l'agrandissement de vingt et une, les propositions sont les suivantes :

ENTREPRISE	MONTANT TTC
GROSNE ENTREPRISE	19 683,00 €
EIRL Franck LAMBERT	16 317,64 €

Il est donc proposé au Conseil de retenir la proposition d'EIRL Franck LAMBERT.

Concernant les Mairies ayant fait le choix d'agrandir elle-même leurs plateformes, il est proposé de les dédommager à hauteur de 700€ par agrandissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE de retenir l'EIRL Franck LAMBERT pour l'agrandissement des plateformes PAV
- AUTORISE le Président à signer le devis.
- ACCEPTE la proposition de dédommagement des communes

d. CONSULTATION/AVENANT POUR LA DECHETERIE DE MALAY

Le Président donne la parole à Marc MONNOT, Vice-Président en charge des déchets qui rappelle au Conseil que suite au schéma de coopération intercommunale, la déchèterie de Malay devrait nous rejoindre au 1^{er} janvier 2017. Son marché de collecte et traitement arrivant à échéance le 31 décembre 2016.

Afin de permettre une continuité dans la collecte des différents déchets, il y a lieu de mettre en place des avenants à nos marchés actuels.

Cependant nous n'aurons la proposition financière de VEOLIA que mi-novembre concernant le marché de déchets verts et le marché de déchets non-dangereux. En fonction de leur réponse nous pourrions nous prononcer sur un possible avenant ou le lancement d'une consultation.

Afin de ne pas bloquer les démarches, il est proposé au Conseil d'autoriser le Président à signer un avenant ou à lancer une consultation sous réserve de l'arrêté Préfectoral.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE le principe d'avenant ou de consultation en fonction de la réponse du prestataire pour la collecte et le traitement des déchets de la déchèterie de MALAY et sous réserve de l'arrêté Préfectoral.

e. CONTRAT MO COLLECTE ET TRI DU PAPIER EN PAV

Le Président donne la parole à Marc MONNOT, Vice-Président en charge des déchets qui rappelle au Conseil que suite à la décision de mettre en place des points d'apports volontaires pour la collecte du papier, il y a lieu de choisir un maître d'œuvre pour la collecte et le tri des papiers en points d'apport volontaire au 1^{er} janvier 2017.

Il est proposé au Conseil l'offre du cabinet TECTA d'un montant de 3 000€ HT soit 3 600€ TTC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition du cabinet TECTA pour la maîtrise d'œuvre pour la collecte et le tri des papiers en points d'apport volontaire au 1^{er} janvier 2017.

- AUTORISE le Président à signer la proposition du cabinet TECTA.

f. Recrutement d'un contrat aidé pour le service déchets.

Le Président donne la parole à Marc MONNOT qui informe le Conseil de la nécessité de recruter un nouvel agent en contrat d'aide à l'emploi, à compter du 1^{er} janvier 2017, afin de subvenir aux différents besoins du service déchets en fonction l'évolution programmée dans le cadre du Schéma de Coopération Intercommunal. Il propose de laisser toute latitude au Président pour permettre le recrutement de cet agent sous réserve de l'arrêté Préfectoral.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'ACCEPTER la proposition de Marc MONNOT

- D'autoriser le Président à engager les démarches de recrutement de cet agent en contrat d'aide à l'emploi

- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires

- Dit que le tableau des effectifs sera modifié sous réserve de l'arrêté Préfectoral.

VII. SPANC

a. Avenant au marché de contrôle des ANC – lancement consultation nouveau marché

Le Président donne la parole à Jean-Paul BONTEMPS, Vice-Président en charge du SPANC, informe le Conseil de l'arrivée à échéance du marché de contrôle des ANC avec le Cabinet Charpentier.

Il précise que dans le cadre du SDCI et de la venue des 6 nouvelles communes au sein de notre Intercommunalité à compter du 1^{er} janvier 2017, sous réserve de l'arrêté Préfectoral, il est nécessaire de prendre un avenant au marché actuel allant jusqu'au 31/12/2016 et relancer un marché global à cette dernière date.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter la proposition de Jean-Paul BONTEMPS

- D'autoriser le Président à signer l'avenant au marché de contrôle correspondant allant jusqu'au 31 décembre 2016,

- D'autoriser le Président à lancer la consultation pour le nouveau marché qui démarrera au 1^{er} janvier 2017 et incluant les 6 nouvelles communes sous réserve de l'arrêté Préfectoral.

VIII. TOURISME

a. Chemin des Moines : demande de subvention Région par le biais du Contrat de Pays Sud Bourgogne en qualité de coordinateur

Le Président donne la parole à Fabien BRUSSON, Vice-Président, qui informe le Conseil que dans le cadre du réaménagement du Chemin des Moines en partenariat avec les Com Com Mâconnais Val de Saône, Tournus et l'EPIC de Cluny, il est possible d'obtenir une aide de la Région par le biais du contrat de Pays Sud Bourgogne.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette proposition

- D'autorise le Président à solliciter l'aide financière de la Région pour le projet du Chemin des Moines.

b. Adhésion au Pays d'art et d'histoire à compter du 1^{er} janvier 2017

Fabien BRUSSON informe le Conseil que dans le cadre de la venue des 6 nouvelles communes de Grosne Mt-St-Vincent, nous avons été informés que ces dernières adhéraient au Pays d'Art et d'Histoire. Au regard de la richesse patrimoniale de notre territoire au titre de l'Art Roman il est proposé au Conseil Communautaire d'adhérer à cette structure à compter de janvier 2017 pour les 23 communes de notre EPCI. La DRAC devant avaliser le nouveau périmètre sera saisie pour l'occasion.

L'adhésion s'élève à 1,50€ par habitant et permettra de dynamiser la politique touristique et culturelle que nous voulons insuffler sur notre espace.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter la proposition du Fabien Brusson

- D'adhérer au Pays d'Art et d'Histoire
- D'inscrire cette nouvelle dépense au budget primitif 2017.

c. Bilan de la randonnée gourmande organisée par les Offices de Tourisme « Entre Saône et Grosne « et Tournugeois »

Fabien BRUSSON présente le bilan de la dernière randonnée gourmande du 5 mai 2016. 360 participants ont flâné sur les terres des 2 territoires puisque cette année les Offices de Tourisme « Entre Saône et Grosne » et « Tournugeois » se sont associés pour cette manifestation. Le bilan financier est très positif puisque l'Office de Tourisme de Sennecey a encaissé un bénéfice de 1783€.

d. Balades vertes :

Fabien BRUSSON rappelle au Conseil que la Communauté de Communes a investi dans les randonnées « Balades vertes » ; chaque village est doté de parcours balisés. Les chemins et le balisage sont actuellement entretenus par des bénévoles ce qui pose certains problèmes sur certaines communes. Les 6 communes qui devraient nous rejoindre au 1^{er} janvier 2017, ont quant à elles la compétence « entretien du balisage » c'est une société qui passe une fois par an en début de saison pour entretien du balisage peinture et de l'entretien de la signalétique. Fabien BRUSSON précise qu'il faudra réfléchir au futur mode d'entretien à adopter.

IX. SPORT :

a. Remise des t-shirt aux associations sportives

Fabien BRUSSON rappelle au Conseil que depuis de nombreuses années, la commune de Sennecey remet un t-shirt aux 1500 licenciés sportifs. 80% de ces licenciés font partie des associations subventionnées par la Communauté de Communes. Il informe les délégués que la commission sport propose que cette remise de t-shirt soit reprise par la Communauté de Communes.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter le choix de la commission sport de prendre en charge la remise des t-shirts aux associations
- D'inscrire cette nouvelle dépense au budget primitif 2017
- D'autoriser le Président à faire toutes les démarches nécessaires envers la mairie de Sennecey-le-Grand.

b. Forum des associations

Fabien BRUSSON rappelle au Conseil que depuis quelques années, tous les 2 ans la commune de Sennecey organise le forum des associations dans le but de soutenir et promouvoir les activités sportives et culturelles du secteur. Etant donné nos compétences sportives et culturelles, la commission des sports propose que la Communauté de Commune prenne à sa charge l'organisation de ce forum dont le prochain est prévu en septembre 2017.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter le choix de la commission sport de prendre en charge l'organisation de ce forum
- D'inscrire cette nouvelle dépense au budget primitif 2017
- D'autoriser le Président à faire toutes les démarches nécessaires envers la mairie de Sennecey-le-Grand.

c. Point sur site VTT

Fabien BRUSSON rappelle au Conseil que le site VTT a été balisé sur notre territoire. Il présente la carte représentant les 495 km de circuits VTT dont les dépliants ont déjà été distribués sur la Tournucime. Afin de finaliser ce dossier il est nécessaire d'installer un point de départ des circuits vers la salle multisports de la Communauté de Communes. Ce point de départ sera équipé d'une zone de lavage, de gonflage, d'un panneau présentant le Massif Sud Bourgogne sera également installé.

d. Point sur site d'escalade d'Etrigny

Fabien BRUSSON informe que lors de la dernière réunion sur place avec toutes les associations futures utilisatrices du site, la commission sport et la Commune d'Etrigny, ont finalisé avec le bureau IMS RN la surface totale de falaise à réhabiliter ainsi que les aménagements possibles au sol. Afin de lancer ce projet dès 2017, il propose de valider le devis d'IMS RN concernant la rédaction d'une étude géotechnique de conception, du dossier de consultation des entreprises et l'assistance du maître d'ouvrage, d'un montant de 6 600€ TTC.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter le choix de la commission sport
- D'autoriser le Président à signer le devis de la société IMS RN d'un montant de 6600€ TTC
- D'inscrire cette nouvelle dépense au budget primitif 2017

e. Convention avec la Commune d'Etrigny

Le Président donne la parole à Fabien BRUSSON, Vice-Président, qui informe le Conseil d'un courrier qu'il a reçu de Monsieur Jean-Paul GUERRIAUD, Maire de la Commune d'Etrigny, qui confirme que le conseil municipal accepte de mettre à disposition de la Communauté de Communes une partie de la section communale n° F115. Il précise que pour cela il est nécessaire de signer une convention entre la commune d'Etrigny et la Communauté de Communes.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette proposition
- D'autoriser le Président à signer la convention avec la Commune d'Etrigny.

f. Subventions

Fabien BRUSSON informe le Conseil que les dossiers des subventions pour les clubs sportifs seront envoyés aux clubs début novembre. Il rappelle les critères d'attribution définis : nombre d'adhérents, nombres d'adhérents de – 18 ans, frais de personnel, accueil d'handicapés, participation aux NAP, frais de déplacement, frais d'affiliation, représentations, résultats et efforts d'autofinancement.

Il précise que les 6 futures nouvelles communes n'ont pas de clubs sportifs.

Estelle PROTAT, Déléguée pour la Commune de Nanton demande comment sera considérée l'UNSS du Collège David Nièpce puisqu'elle n'entre pas dans les mêmes critères que les associations sportives. Fabien BRUSSON répond que la commission étudiera particulièrement cette association mais qu'ils continueront d'être soutenus financièrement.

X. COMMUNICATION – CULTURE

a. Dépliant

Fabien BRUSSON informe le Conseil du choix de la commission de réaliser un dépliant « culture » pour la saison 2017 en intégrant les associations des 6 nouvelles communes. 4 thèmes seront présents dans ce dépliant : musique, théâtre et cirque, conférence et exposition.

b. Site internet :

Fabien BRUSSON informe le Conseil que Manon Gaudiller et Pascale Depoil travaillent actuellement sur la mise en page du nouveau site internet, il sera en ligne dès début 2017.

c. Festival Chapiteau en Délire

Fabien BRUSSON informe le Conseil qu'afin de pouvoir aller au plus près de son public et pour faciliter l'accès à la culture, l'association Roulotte en Chantier propose d'implanter son chapiteau sur 5 communes de la nouvelle Communauté de Communes. Pour mener à bien ce projet d'envergure, il faut 4 communes supplémentaires en plus de celle de Nanton pour recevoir ce chapiteau. Le point final de ce projet sera le festival « Chapiteau en Délire » sur la Commune de Sennecey le Grand. Il demande aux communes intéressées pour accueillir ce chapiteau de prendre contact avec lui.

d. Subventions : les dossiers de subvention pour les associations culturelles seront envoyés début novembre. Cette année les associations culturelles des 6 nouvelles communes seront également consultées.

XI. SDCI

a. Avancée du schéma

Le Président informe les délégués que dans le cadre du schéma départemental un lourd travail est mené afin que tout soit opérationnel à compter du 1er janvier 2017. Il informe que la Communauté de Communes Entre Grosne Mt-St-Vincent rencontre des difficultés quant à la répartition de son actif et son passif. A ce titre, la Préfecture a été saisie afin de mener un arbitrage.

Il informe que les services de la Préfecture fourniront le nouvel arrêté courant décembre 2016 et que ce dernier regroupera le nouveau périmètre de l'intercommunalité ainsi que les nouveaux statuts et la nouvelle composition des élus.

Il précise ensuite que le projet de fusion des trois SIVOS Beaumont-Laives-St-Ambreuil ; Val de Grosne et Boyer-Jugy-Vers-Mancey est abandonné pour l'instant.

b. Reprise de la structure intercommunale de Savigny

Le Président

Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ;

Vu le projet d'extension du périmètre de la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne » (CCESG) au 1^{er} janvier 2017 avec l'intégration de 6 nouvelles communes, actuellement membres de la Communauté de Communes entre la Grosne et le Mont-Saint-Vincent ;

Considérant que l'actuelle Communauté de Communes entre la Grosne et le Mont-Saint-Vincent (CCGMSV), sera amenée à être dissoute au 1^{er} janvier 2017,

Vu l'article L. 5211-26 et L.5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités applicables en cas de dissolution d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Considérant les différentes discussions engagées avec les élus de ladite communauté de communes dans le cadre du transfert de certains équipements (déchetterie, bureaux, terrain multisports) et du personnel dédié.

Vu la proposition de répartition de la dette relative au bâtiment intercommunal de Savigny S/Grosne, de la déchèterie de Malay, de l'équipement multisports de Cormatin soumis par la CCESG;

Dans la mesure où ladite proposition n'a pas été acceptée par les élus communautaires de la CCGMSV

Vu la délibération de la CCGMSV n° 65-2016 qui stipule l'absence d'accord et de consensus trouvés sur les conditions de dissolution de ladite communauté de communes ;

Dans la mesure où les compétences ayant trait à la gestion d'équipements liés au service déchets, aux bâtiments sportifs, sont liées à la définition de l'intérêt communautaire ;

Considérant que l'absence d'accord notamment sur les modalités de répartition des emprunts, la CCESG ne peut envisager la reprise des équipements, au regard des charges financières induites ;

Afin d'informer les services de l'Etat de la position de la CCESG dans ce cadre,

Le Conseil Communautaire de la CCESG, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'informer Monsieur le Préfet, du refus de la CCESG de reprendre le bâtiment intercommunal situé sur la commune de Savigny S/Grosne, au 1er janvier 2017.
- D'informer Monsieur le Préfet, du refus de la CCESG d'intégrer tout autre équipement provenant de la communauté de communes Entre la Grosne et le Mont Saint Vincent en l'absence d'un accord financier juste et équilibré ;
- D'autoriser le Président à prendre toute décision et à signer tout document dans ce cadre.

c. Décision prise pour la fusion des SIVOS

Le Président informe le Conseil de la décision prise par la commission départementale de coopération intercommunale, d'abandonner le projet de fusion des 3 SIVOS. Il précise qu'il faudra tout de même continuer à travailler sur la prise de compétence scolaire qui semble incontournable à compter de 2020.

XII. POLITIQUE PETITE ENFANCE – ENFANCE JEUNESSE

a. Recrutement d'une adjointe d'animation (poste de maîtresse de maison) au sein des espaces enfance jeunesse.

Le Président donne la parole à Suzanne D'ALESSIO, Vice-Présidente en charge des affaires sociales, qui informe le Conseil de la nécessité, pour pallier les absences diverses du personnel de petite enfance (accident de la route avec séquelles graves, congé maternité etc.) de recruter une personne issue de cap emploi (contrat de 20h subventionnées à 75%) et possédant les diplômes et l'expérience nécessaires. Ce contrat prendra effet à compter du 1^{er} novembre 2016.

Suzanne D'ALESSIO propose la candidature de Madame Nicole DE FARIA.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter la proposition de Suzanne D'ALESSIO
- D'autoriser le Président à signer le contrat à durée déterminée pour cette personne ainsi que tous les documents s'y rapportant
- De modifier le tableau des effectifs en fonction.

b. Espace enfance jeunesse : recrutement d'un coordonnateur

Suzanne D'ALESSIO rappelle au conseil sa décision de recruter un coordonnateur afin de gérer les services petite enfance et enfance jeunesse. Une offre de recrutement a été déposée sur le site du CG 71. Elle précise que 23 candidatures ont été reçues et que 4 entretiens ont été réalisés. La commission propose de retenir la candidature d'une personne ayant une forte expérience dans ce domaine et qui fera l'objet d'une mutation.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter la proposition de la commission,
- D'autoriser le Président à recruter cette personne par le biais de la mutation,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents s'y rapportant
- De modifier le tableau des effectifs en fonction.

c. Convention avec la CAF dans le cadre du Contrat Enfance jeunesse pour le coordonnateur

Suzanne D'ALESSIO rappelle au Conseil que la CAF prend en charge une grosse partie du salaire du coordonnateur, pour cela il est nécessaire de signer une convention dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à solliciter la CAF pour la prise en charge de ce salaire
- D'autoriser le Président à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant

d. Acquisition d'un ordinateur pour le coordonnateur

Suzanne D'ALESSIO précise que pour permettre le bon fonctionnement des missions du coordonnateur il est nécessaire d'acquérir un ordinateur. Elle précise que des devis seront demandés et présentés lors d'un prochain conseil.

e. Point sur les contrats IFAC

Le Président informe les délégués qu'une rencontre a eu lieu le 10 octobre dernier avec les personnels de l'IFAC en poste à l'espace enfance jeunesse et susceptibles d'être repris au sein de la Communauté de Communes. En effet dans le principe de reprise d'un établissement privé par un établissement public, il est du devoir de la Communauté de Communes d'intégrer le personnel dans les mêmes conditions salariales et de temps de travail.

Ce personnel a donc eu un temps de réflexion quant à son devenir. Ils ont tous répondu favorablement à leur intégration en tant que stagiaire au sein de la Communauté de Communes. Suzanne D'ALESSIO propose donc que le service des ressources humaines engage toutes les démarches nécessaires pour que cette reprise soit être opérationnelle au 1^{er} janvier 2017; le tableau des effectifs sera modifié en fonction lors du prochain conseil communautaire

Suzanne D'ALESSIO précise qu'il est apparu que certains contrats n'entraient pas dans les compétences de la Communauté de Communes, la commission se charge donc d'étudier plus précisément ces contrats et une décision sera prise lors du prochain conseil.

Christian DUGUE, Maire et Délégué de la Commune de Montceaux-Ragny, demande si, suite à la rencontre avec les personnels de l'espace enfance jeunesse, le conflit de reprise avec l'un d'eux a été solutionné. Si cette personne sera reprise et sous quelle forme, et s'il a accepté le poste.

Suzanne D'ALESSIO répond que oui tout a été vu avec la personne en question, elle sera reprise en tant que stagiaire et a accepté.

XIII. POLE SANTE

a. Convention pour locaux nouvelle pédicure (ancienne cuisine ASSAD – ADMR)

Le Président rappelle au Conseil que depuis septembre 2015 une nouvelle pédicure s'est installée au pôle santé dans l'ancienne cuisine commune à l'ASSAD et l'ADMR. Il est nécessaire de passer une convention avec elle pour l'utilisation des locaux.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette proposition
- D'autoriser le président à signer ladite convention.

b. Avenant convention pour ASSAD et ADMR pour rembourser loyer cuisine attribué à pédicure.

Le Président précise aussi qu'il est donc nécessaire de prendre désormais un avenant aux conventions qui nous lient avec l'ASSAD et l'ADMR afin de mettre à jour la surface locative qui leur est attribuée puisque leur cuisine commune a été mise à disposition de la nouvelle pédicure. Cet avenant permettra le remboursement de leur dû depuis septembre 2015.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette proposition
- D'autoriser le Président à signer l'avenant aux conventions avec l'ADMR et l'ASSAD et donc à commander le gérant pour le remboursement des sommes dues.

Alain DIETRE, Délégué pour la Commune de Sennecey-le-Grand, donne l'avance du projet de l'Espace Santé Services. La consultation des entreprises par la SEMCODA, est parue aux annonces officielles le 14 octobre 2016. Les travaux vont commencer en janvier 2017 pour une durée de 14 mois.

Les médecins, dentiste, laboratoire, se sont réunis pour affiner les besoins en informatiques.

La SEMCODA, relance les services de l'ADMR, qui n'ont toujours pas retourné leur promesse d'adhésion signée.

La SEMCODA prévoit une réunion pour l'organisation du parking, des alarmes, des assurances.

Le Président rappelle aux Délégués, que Monsieur VEAU, commerçant à Tournus, viendra présenter l'association des commerçants et artisans de Tournus (Contre le projet d'implantation d'un centre Leclerc sur leur territoire). Cette réunion aura lieu le Jeudi 3 novembre 2016 à 19h30 à la salle Bauffremont à la mairie de Sennecey le Grand.

La séance est levée à 22h40